

Financement

Prise en charge

- DPC :

à hauteur de 770 € (sous réserve d'un crédit suffisant sur votre compte DPC)
En vous inscrivant à la session sur www.mondpc.fr, les frais pédagogiques seront directement facturés à l'ANDPC sans que vous n'ayez de fonds à avancer.

- Pour les praticiens libéraux

FIF PL : à hauteur de 200 €/jour (dans une limite de 2 jours pour une même formation, plafond de 600 €/an)
Dossier de prise en charge à réaliser sur l'espace personnel du FIF PL : fifpl.fr au maximum 10 jours après le début de la formation.

Les frais pédagogiques sont à nous régler. Le FIF PL vous verse le financement à l'issue de la formation, sur présentation de l'attestation de présence et de règlement qui vous sera remise.

SOP Code NAF : 8559A

SOP Numéro activité : 11 75 69 53 975

- Pour les praticiens salariés

OPCO EP : selon barème annuel, renseignements et dossier de prise en charge sur www.opcoep.fr

